

Déclaration de la FNEC FP-FO au CTMEN du 20 septembre 2021

Les personnels font face à une rentrée dans le plus grand chaos, où les postes manquent partout, avec des classes sans enseignant, un protocole conduisant à la fermeture de milliers de classes, des services débordés, des personnels confrontés à l'obligation vaccinale sanctionnés et suspendus, monsieur le ministre et le gouvernement entendent-ils la colère et ont-ils l'intention de répondre aux revendications ?

Le nouveau protocole sanitaire fait au contraire peser sur les personnels la responsabilité de la situation créée par le ministre en les obligeant à s'adapter en permanence. Il entraîne de nombreuses fermetures de classes. 3 000 classes fermées, cela signifie des dizaines de milliers d'élèves privés d'école.

Notre fédération n'accepte pas la remise en cause de l'obligation scolaire qui en découle ni les pressions visant à la généralisation de l'enseignement à distance.

Dans le 1er degré, à la mi-septembre, le nombre de remplaçants est déjà insuffisant dans la plupart des départements. Jusqu'à maintenant, la seule réponse du ministre était le recrutement de contractuels en CDD, précaires et sous-payés, via Pôle Emploi en lieu et place du recrutement d'enseignants fonctionnaires d'État. Néanmoins, des recrutements supplémentaires de professeurs des écoles stagiaires, à mi-temps devant la classe, ont été autorisés : 37 dans le Rhône, 34 dans l'académie d'Aix-Marseille, 16 dans l'académie d'Orléans-Tours...

Monsieur le ministre est contraint d'autoriser ce qu'il a refusé constamment pendant des mois de crise.

Pour autant, cela ne concerne que quelques départements et le nombre de recrutements reste largement insuffisant : la FNEC FP-FO demande :

- le recrutement de tous les candidats aux concours des 1er et 2nd degré inscrits sur liste complémentaire,
- le réabondement des listes complémentaires là où c'est nécessaire, - la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent !

Alors que les besoins sont criants, il y avait toujours, la semaine dernière, près de 400 contractuels non renouvelés par le rectorat de Versailles. 2300 contractuels sont en cours de licenciement dans l'académie de Créteil. Plusieurs rassemblements intersyndicaux ont eu lieu pour demander le réemploi de tous.

Dans ce contexte déjà catastrophique, les PIAL visent à mutualiser l'accompagnement des élèves en situation de handicap et à gérer la pénurie de personnels AESH. Il s'agit en effet d'augmenter le nombre d'élèves suivi par un AESH. Ces mesures budgétaires aboutissent à priver des élèves de l'accompagnement dont ils ont besoin et à aggraver considérablement les conditions de travail des personnels et des AESH.

La FNEC FP-FO demande un vrai salaire, un vrai statut pour les AESH et l'abandon des PIAL. Elle soutient la convention nationale AESH qui s'est réunie le 15 septembre en présence de 33 départements, 22 comités départementaux constitués, souvent accompagnés des organisations syndicales FO, FSU, CGT, SUD pour organiser une montée nationale en direction du ministère pour porter ces revendications.

Tous les personnels sont confrontés au gel du point d'indice. Les mesures salariales du « Grenelle » qui ne concernent qu'une partie des personnels pour des sommes ridiculement faibles ne répondent pas à nos revendications : ouverture de véritables négociations pour le rattrapage de 20 % de notre pouvoir d'achat ; 183 € tout de suite et sans contrepartie comme l'ont obtenu les personnels hospitaliers !

Alors que les personnels de la filière administrative, comme l'ensemble des personnels de notre ministère, sont assommés par des surcharges de travail induites par des réformes destructrices et des milliers de suppressions de postes, le ministre entend revaloriser les carrières et les rémunérations avec un plan déconnecté des attentes et des enjeux. Alors qu'un ADJENES débute sa carrière avec un traitement indiciaire à moins de 98% du SMIC (au 1er octobre), un SAENES à 101% et un Attaché à moins de 115%, ce plan prévoit un gain mensuel moyen de quelques dizaines d'euros qui porterait exclusivement sur l'indemnitaire et qui ne concernerait qu'une partie des personnels, c'est indécent ! FO se félicite du rejet par la majorité des OS ici représentées de ce plan et dénonce la volonté du ministre de passer en force, au mépris de la démocratie sociale. FO exige, pour les personnels de la filière administrative comme pour tous les personnels, l'ouverture immédiate de négociations salariales.

A l'image du gouvernement qui enchaîne les contre-réformes et les lois liberticides, Monsieur le ministre continue son offensive contre les statuts, contre la liberté pédagogique, notamment à travers les mesures du « Grenelle » qui mettent en place un management proche du privé avec une nouvelle hiérarchie intermédiaire, des ressources humaines de proximité, une carrière cadrée par PPCR où chacun est amené à faire un bilan individuel...

En lycée, la mise en place du contrôle continu est l'occasion pour le ministère de mettre au pas l'ensemble des personnels. Le projet d'évaluation sera communiqué aux parents et ouvre la porte aux pressions, aux conflits.

FO a combattu la réforme du lycée, les EC3 : nous rejetons la mise en place du contrôle continu ! Nous exigeons le retrait immédiat de la mise en place du projet d'évaluation – et en particulier les BO des 29/07 et 10/09 qui, loin de résoudre les difficultés liées à la disparition du caractère national du bac, remettent en cause l'indépendance de l'enseignant et sa liberté pédagogique individuelle. Avec la FSU, la CGT, SUD, et tous les signataires, nous exigeons le retour, dès cette année, à des épreuves nationales, terminales et anonymes, seules garantes de l'égalité des candidats face à l'examen.

Les formations en « constellations » (étendues au 2nd degré sous forme de laboratoires de mathématiques) sont présentées par le ministre comme la priorité en matière de remplacement des professeurs devant élèves !

Il réaffirme lui-même que cela découle de PPCR dans son projet de « Lignes Directrices de Gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels ».

La FNEC FP-FO, depuis la mise en place de PPCR qu'il n'a pas signé, a toujours alerté sur le dispositif d'accompagnement PPCR, individuel ou collectif, visant à remettre en cause l'indépendance professionnelle et la liberté pédagogique pour imposer les contre-réformes ministérielles.

De même, les évaluations d'établissement s'étendraient maintenant au premier degré. Si les modalités d'accompagnement de ces écoles n'ont pas été définies à ce jour, on sait néanmoins que des auto-évaluations devront être présentées devant le conseil d'école et que des groupes mixtes d'évaluateurs seront mis en place (tous hors circonscription) et constitués d'un personnel du corps d'inspection, d'un directeur d'école, d'un enseignant (MF, CPC, PE) ou d'un personnel administratif.

La FNEC FP-FO refuse l'ensemble de ces mesures tout comme elle refuse que le directeur d'école devienne un supérieur hiérarchique comme dans le second degré. À ce titre, nous ne voyons pas pourquoi il aurait un rôle particulier dans le dispositif d'évaluation des écoles. Vous proposez d'alourdir encore leur charge de travail. Quant aux IEN, la question de la surcharge de travail se pose aussi. Les équipes dans les écoles ont besoin de leurs IEN pour des tâches d'administration des écoles, les déporter sur ces tâches d'évaluation limitera encore les demandes d'intervention des équipes. C'est dans ce cadre que le président de la République a annoncé à Marseille une expérimentation sur 50 écoles où les directeurs pourraient « recruter l'équipe pédagogique » pour être sûrs que les « enseignants soient pleinement motivés ». Dans ces écoles, les rythmes scolaires et l'organisation

générale pourraient être adaptés en lien avec les acteurs extrascolaires. Il a également annoncé le développement de « micro- collèges » et de « micro-lycées » expérimentaux. Ce dispositif est appelé à se généraliser partout !

La FNEC FP-FO partage totalement la déclaration intersyndicale (SNUDI, SNUIPP, CGT, SNALC et Sud : « *nous exigeons l'abandon immédiat du projet d'expérimentation de recrutement des enseignants par les directeurs et directrices tout comme nous refusons la proposition de loi Rilhac et le statut d'emploi fonctionnel.* »

La FNEC FP-FO appelle les personnels à la grève jeudi 23 septembre :

- Pour l'arrêt des suppressions et la création des postes nécessaires ;
- Pour l'augmentation générale des salaires ;
- Contre toutes les attaques statutaires, notamment celles issues des mesures du « Grenelle » ;
- Pour le retrait immédiat du projet d'expérimentation Macron.

Les organisations syndicales CGT- FO – FSU – Solidaires – FIDL – MNL – UNEF appellent à la mobilisation le mardi 5 octobre 2021. Face au gouvernement qui annonce vouloir maintenir la réforme des retraites, de l'assurance chômage, vouloir poursuivre la remise en cause du statut et les suppressions de postes de fonctionnaires, la FNEC FP-FO s'inscrit dans la préparation du rapport de force et à la mobilisation interprofessionnelle.

Pour finir, la FNEC FP-FO vous rappelle que plusieurs demandes d'audience restent sans réponse à ce jour. Nous vous demandons de recevoir les délégations qui attendent votre retour depuis plusieurs mois, pour le CNED, pour Jeunesse et Sports et pour les personnels enseignants affectés dans les services centraux.

Montreuil le 23 septembre 2021